

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2015

Vote taux des taxes : La part communale n'a pas augmentée depuis 2011. Une augmentation est proposée afin de compenser légèrement les coûts en augmentation et les dotations en baisse, Par 7 voix pour et 2 voix contre Le conseil décide d'augmenter de 1% l'ensemble des taxes

Prêt commune : 3 banques ont répondu à la demande de la commune : Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Caisse d'épargne

Après avis du percepteur et consultation entre les membres du conseil il est décidé de retenir l'offre de la caisse d'épargne. Sur une durée de 20ans 1.88% d'un montant max de 260000€ avec un crédit relais de 140000€ durée 2ans taux fixe 1.29%, ce prêt est destiné aux dépenses obligatoires pour :

- la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public,
- la réfection de la façade du clocher de l'église
- des travaux de sécurisation et d'amélioration du téléski,

le prêt du téléski de 68000 € fait en 2010 pour la révision des trente ans (1200.00€ par mois) se termine en décembre 2015

Elections Départementales : les conseillers décident de la tenue du bureau de vote

Dimanche 22 mars :

8h à 10h30 Thomas Grenard et Gaétan Dussouillez, **10h30 à 13h00** Emmanuelle Vincent et sylvie Grostabussiat, **13h00 à 15h30** Jean Louis Perrard et Alexandre Patin, **15h30 à 18h00** Christian Rochet et Véronique Beaud

Dimanche 29 mars :

8h à 10h30 Christian Rochet et Sylvie Grostabussiat, **10h30 à 13h00** Emmanuelle Vincent et Véronique Beaud, **13h00 à 15h30** Jean Louis Perrard et Alexandre Patin, **15h30 à 18h00** Sandra Grostabussiat et Gaetan Dussouillez

Travaux prévisionnels pour budget 2015:

Travaux obligatoires légalement : Accessibilité bâtiments communaux recevant du public, la DDT conseille de prendre un bureau d'étude spécialisé dans l'accueil de personnes à mobilité réduite. Le conseil n'est pas pour cette option.

Ces travaux concernent essentiellement la mairie. Nous nous renseignons sur les critères à respecter et ensuite les devis seront demandés afin que les travaux commencent cette année, Il est rappelé que cette obligation avait déjà été repoussée plusieurs fois et devait être terminée avant le 1er janvier 2015.

Nous sommes donc contraints de présenter un agenda de travaux avant le 27 septembre 2015 et Terminer les travaux sous 1 an.

Travaux indispensables pour l'entretien du patrimoine : Clocher: (façade).

Exceptionnellement la région subventionne les travaux d'entretien ou de création de bâtiments communaux à hauteur de 20% pour les travaux commencés en 2015.

Suivant les travaux effectués la facture pourrait aller de 200000€ à plus de 320000€, le Sidec viendra sur place dans les prochaines semaines pour une évaluation précise.

Un choix devra être fait entre plusieurs solutions

Ces travaux sont à la charge de la commune des Moussières (60%) et commune de Bellecombe (40%)

Travaux d'investissement tourisme :

Téléski : des travaux de sécurisation et d'amélioration sont à prévoir :

-réfections des câblages électriques, -passerelle sur pylônes, -profilage de la piste, -électrification

-big air bag, -petit bâtiment pour snack et wc, une proposition d'achat du chapiteau actuellement en place, pourrait être envisagé en attendant la construction de ce bâtiment

Ces travaux seront listés suivant leur nécessité et d'après les financements et les aides.

P.L.U : une réunion a eu lieu le 19 février avec jura habitat, les services de la DDT et la chambre d'agriculture.

- La DDT refuse de laisser en zone la carrière en zone UY et la met en zone N indicé (STECAL)
- La DDT refuse de laisser en zone Utb la zone le long de route de la Laurende pour aller au village de vacances, et la met en zone AS tout comme les parcelles sur la commune limitrophe de Bellecombe.

- La DDT supprime les STECAL sur les zones AHAB mais la commune n'est pas d'accord, dans ce cas deux solutions s'imposent :

- * soit on les enlève tout de suite et il y a de nouveau enquête publique,

- * soit le préfet les supprime et il y a aussi enquête publique.

Une troisième solution est mise en avant par la commune : « la modification de la loi (ALUR de mars 2014) est intervenue après l'enquête publique donc nous demandons que les STECAL autour des habitations dispersées soient maintenus et leur règlement inchangés tout comme les communes de Les Bouchoux, La Pesse et Bellecombe dont les PLU avaient été élaborés en commun avec Les Moussières.

- La DDT propose de supprimer la zone NF route du télésiège et de la passer en zone UY suite à la demande lors de la commission d'enquête

- Les deux zones NF restantes sont supprimées car aucune construction n'est autorisée dessus (même pour la 1ère transformation bois de chauffage) mais le stockage de bois reste autorisé.

Tarifs télésiège : aucune décision prise, la question sera revue ultérieurement après concertation de la commission télésièges.

Question diverses :

Le maire a rempli un questionnaire sur les économies d'énergies. TEPOS. (à la demande de la comcom)

Le conseil propose d'éteindre l'éclairage public de 23h30 à 5h30.

La commune demande l'assistance juridique pour l'affaire Bergman.

Bureau d'étude pour accessibilité : le conseil ne souhaite pas faire intervenir un bureau d'étude

Sivos, la réunion du comité de pilotage a eu lieu ce jour, pendant les vacances il y a eu jusqu'à 8 enfants.

Assainissement : Le technicien du SATESE (conseil général) nous a présenté le rapport d'activité de la station d'épuration cet après midi et indique une amélioration qui devrait continuer en effectuant les travaux prévus. La quantité de défluent arrivant à la station a diminué en 2014 par rapport à 2013 mais est encore supérieur à la quantité maximale que la station est habilitée à recevoir. Apparemment la station ne produirait pas assez de boues par rapport aux effluents collectés (d'après les statistiques).

Déneigement : un courrier a été envoyé au déneigeur pour le recadrer, il a répondu au maire par téléphone. La commune va demander un avenant pour la fin du contrat (il reste un an).

Vitesse : Suite à plusieurs plaintes d'administrés sur la vitesse excessive aux entrées du village, il est demandé au maire de faire procéder à un contrôle radar par la gendarmerie.